



## Rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public des Equipements Aquatiques

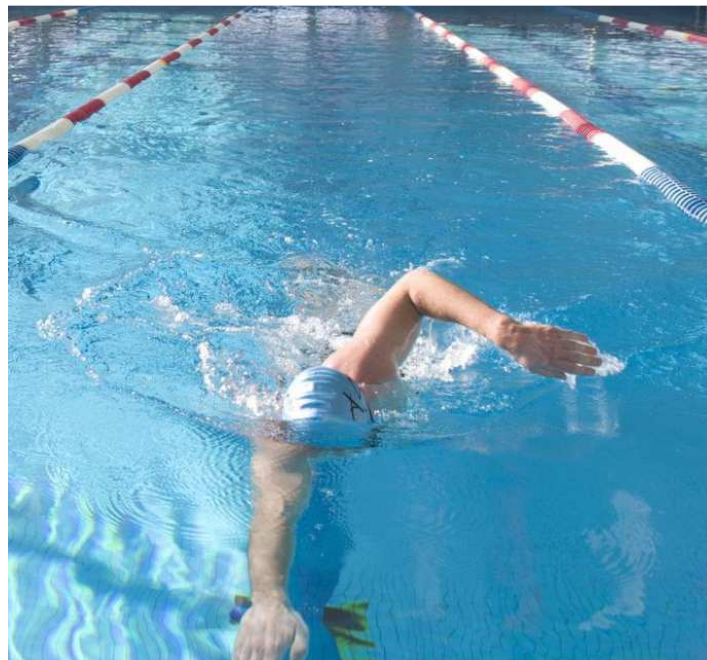


# Sommaire

<b>Contexte 2018 .....</b>	<b>p 3</b>
1. Mission et objectifs du service public	
2. Organisation du service public	
<b>L'offre aquatique.....</b>	<b>p 5</b>
1. Les équipements aquatiques communautaires	
2. Capacité d'accueil instantanée	
3. Moyens humains	
4. Continuité du service	
<b>La fréquentation « Public ».....</b>	<b>p13</b>
1. La Fréquentation globale	
2. Répartition de la Fréquentation par type d'usagers	
3. Répartition de la Fréquentation par type d'activité	
4. Evènementiels	
<b>Les fréquentations « Scolaire et Associative ».....</b>	<b>p 19</b>
1. L'offre de natation scolaire	
2. La fréquentation « scolaire »	
3. La fréquentation « associative »	
<b>Le suivi des installations .....</b>	<b>p 25</b>
1. Propreté des locaux collectifs	
2. Suivi de la qualité de l'eau	
3. Sécurité	
4. Le suivi technique	
<b>Tarifs et Indicateurs financiers .....</b>	<b>p 32</b>
1. Suivi des tarifs	
2. Tarification « Public »	
3. Tarification « Scolaires »	
4. Tarification « Associations sportives»	
5. Indicateurs financiers	
<b>En Bref.....</b>	<b>p 38</b>

# Contexte 2018

1. Mission et objectifs du service public
2. Organisation du service public



## 1. Mission et objectifs du service public

Dans le cadre de ses compétences statutaires de construction et gestion d'équipements culturels et sportifs, CAP Atlantique est l'autorité organisatrice de l'exploitation de 3 piscines communautaires, dont une actuellement en reconstruction : Aquabaule située à La Baule Escoublac.

Le présent rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public des équipements aquatiques communautaires est rédigé par le service Equipements Sportifs en collaboration avec les services Techniques et Financiers de CAP Atlantique.

La politique communautaire d'utilisation et de gestion optimisée des trois centres aquatiques :

### **Les objectifs de gestion optimisée des piscines**

#### **Conseil Communautaire du 18 / 10 / 07**

##### **1) répondre à la demande sociale et institutionnelle**

- Pratiques éducatives
- Pratiques de loisirs
- Pratiques sportives

##### **2) rechercher l'efficacité de la gestion**

- Mutualisation des moyens
- Intégration logistique, technique et humaine
- Concentration gestionnaire

##### **3) équilibrer l'offre sur l'ensemble du territoire**

- Répartition géographique
- Complémentarité des équipements
- Spécificité

L'étude en cours de la nouvelle piscine d'Herbignac sera un sujet à prendre en compte notamment dans l'équilibre de l'offre sur le territoire et la répartition des scolaires entre les centres aquatiques d'Herbignac, Piriac, Guérande et le cas échéant Aquabaule.

## 2. Organisation du service public

<b>Centres Aquatiques</b>	<b>CAPB</b>	<b>Centre Aquatique J-P DHONNEUR</b>
<b>Modalité de gestion</b>	Délégation de service publique par affermage à la société EQUALIA à partir du 26 septembre 2017 au 26 septembre 2022. Une société dédiée a été créée pour le contrat spécifique de CAP Atlantique au nom de THALIS.	
<b>Echéance DSP</b>	26 septembre 2022 (EQUALIA)	



# L'offre aquatique

1. Les équipements aquatiques communautaires
2. Capacité d'accueil instantanée
3. Moyens humains
4. Continuité du service



## 1. Les équipements aquatiques communautaires

Deux équipements aquatiques communautaires en exploitation :

- Centre aquatique du Pays Blanc (CAPB) à Piriac-sur-mer
- Centre aquatique Jean-Pierre Dhonneur (CAJPD) à Guérande.

Un équipement communautaire en construction :

- Centre aquatique Aquabaule à La Baule (**travaux de reconstruction**)

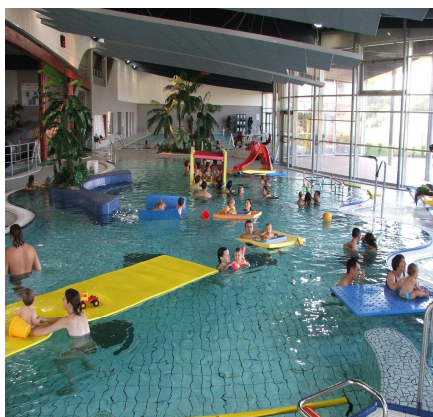
Les équipements sont de typologie « sport et loisirs » c'est-à-dire permettant des pratiques diversifiées ouvertes à tout public, et à tout âge :

- La nage en ligne,
- La baignade de loisirs,
- La remise en forme.

**1 137 m2 de plan d'eau couverts** en exploitation accessibles toute l'année (non compris Aquabaule en construction).

Ces équipements disposent d'au moins un bassin sportif, un bassin de moyenne profondeur et d'une pataugeoire.

Centre Aquatique  
du Pays Blanc



Centre Aquatique  
*J.P. Dhonneur*

	<b>Centre aquatique du Pays Blanc</b>	<b>Centre Aquatique Jean-Pierre DHONNEUR</b>
<b>Vocation de l'équipement</b>	<b>Positionnement sportif et éducatif</b> impliquant de répondre aux besoins scolaires des secteurs centre et nord, mais aussi aux associations sportives	<b>Positionnement mixte</b> entre l'accueil scolaire, le grand public et les activités encadrées
<b>Ouvert au public</b>	octobre 2003	septembre 2007
<b>Volume eau</b>	672 m3	799 m3
<b>Surface de plan d'eau</b>	<p><b>Surface plan d'eau couvert : 514 m2 (hors remise en forme)</b></p> <p>Bassin sportif : 312 m2</p> <p>Bassin ludique 136 m2</p> <p>Toboggan et bassin réception : 33 m2</p> <p>Pataugeoire : 14 m2</p> <p>Fosse à plonger (5m profondeur): 19 m2</p>	<p><b>Surface plan d'eau couvert : 562 m2 (hors remise en forme)</b></p> <p>Bassin sportif : 312 m2</p> <p>Bassin ludique: 187 m2</p> <p>Toboggan et bassin réception : 27 m2</p> <p>Pataugeoire : 36 m2</p>
<b>Espace remise en forme</b>	SPA : 4 m2 Sauna : 7,60 m2 Hamman : 6,8 m2	SPA : 7 m2 Bassin Balnéo : 61 m2 Sauna : 9 m2 Hamman : 5 m2
<b>Solarium extérieur</b>	282 m2	400 m2
<b>Vestiaires et casiers</b>	4 vestiaires collectifs  14 cabines individuelles  118 casiers individuels	6 vestiaires collectifs (4 bassins + 2 balnéo)  15 cabines individuelles  398 casiers individuels
<b>Accessibilité handicapés</b>	2 vestiaires individuels 2 wc 2 douches 1 pôle fixe de mises à l'eau  1 fauteuil immergeable	4 vestiaires individuels 4 wc 2 douches 3 pôles de mises à l'eau (dont 1 structure mobile hydraulique)  2 fauteuils immergeables
<b>Sanitaires</b>	2 wc 2 urinoirs 16 douches collectives + 2 indiv.	5 wc 2 urinoirs 23 douches collectives



## 2. Capacité d'accueil instantanée des deux équipements aquatiques

Le nombre maximal de personnes (baigneurs et non baigneurs) pouvant se trouver simultanément dans l'établissement est fixé réglementairement par la **Fréquentation maximale instantanée (FMI)**.

Pour les piscines couvertes, la FMI ne peut pas dépasser 1 baigneur par mètre carré (m<sup>2</sup>) de plan d'eau. Pour les piscines en plein air, la FMI ne peut pas dépasser 3 baigneurs pour 2 m<sup>2</sup> de plan d'eau.

	<b>CAPB</b>	<b>Centre Aquatique JP DHONNEUR</b>
<b>FMI (en nbre de personnes)</b>	<b>518</b>	<b>557</b>



## 3. Moyens humains

	<b>Centre Aquatique du Pays Blanc</b>	<b>Centre Aquatique Jean-Pierre DHONNEUR</b>
<b>ETP (hors saisonniers)</b>	11	14,5

Les moyens humains mis à disposition sont stables d'une année à l'autre et équilibrés selon les besoins d'un centre aquatique à l'autre (**entre 11 et 14,5 Equivalents Temps Plein**). Il est à noter que l'ouverture du centre aquatique Aquaparc de Saint-Nazaire a eu un effet important sur le personnel des centres aquatiques, 5 maîtres-nageurs sauveteurs et un agent d'entretien sont partis. Ceci a nécessité de recruter d'autres collaborateurs, dans un contexte tendu pour les maîtres-nageurs sauveteurs du fait d'un déficit de ces profils à l'échelle nationale et d'une forte concurrence au niveau local avec les activités saisonnières extérieures

Les fréquentations estivales plus élevées nécessitent l'emploi de saisonniers pour les deux équipements.

#### 4. Continuité du service public

	Centre Aquatique du Pays Blanc	Centre Aquatique Jean-Pierre DHONNEUR
<b>Ouverture annuelle</b>	<b>355 j</b>	<b>348 j</b>
<b>Ouverture hebdomadaire</b>	7 j	7 j
<b>Fermetures annuelles</b> <b>dont fermetures techniques</b> <b>programmées</b> <b>dont fermetures jours fériés</b>	<b>10 j</b>  7 j (du 12 au 18 mars) 3 j (25 décembre, 1 <sup>er</sup> mai, 1 <sup>er</sup> janvier)	<b>17 j</b>  7 j (du 19 au 25 mars) 3 j (25 décembre, 1 <sup>er</sup> mai, 1 <sup>er</sup> janvier)
<b>Fermetures exceptionnelles</b>	<b>0 j</b>	<b>7 j (du 3 au 9 septembre)</b>

Avec 355 et 348 jours d'ouverture, les deux centres aquatiques ont un nombre de jours d'ouverture au public à l'année supérieur aux moyennes nationales (333 jours).

En 2018, le Centre aquatique Jean-Pierre Dhonneur a connu une fermeture exceptionnelle en raison d'une expertise des désordres sur les bassins.

Les périodes d'arrêts techniques réglementaires sont optimisées :

- Elles sont organisées sur des périodes décalées afin de ne fermer qu'un équipement à la fois.
- Les dates de fermeture sont choisies afin d'impacter le moins possible les usagers, notamment les scolaires qui doivent avoir réalisés les 10 séances d'apprentissage de la natation.

***A noter : une seule vidange annuelle est effectivement réalisée en 2018, ce qui est autorisé par les services de l'Etat depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Toutefois, en cas de constat de difficulté de maintien de la propreté des ouvrages sur la durée d'un an ou bien de manque de temps pour les opérations d'entretiens techniques à vide, une deuxième semaine de fermeture technique pourra être envisagée.***

Les amplitudes d'exploitation et les volumes horaires annuels de fonctionnement des deux équipements sont importants et comparables, voire supérieurs, à ceux des équipements de même typologie.

Volume horaire	Centre Aquatique du Pays Blanc	Centre Aquatique Jean-Pierre DHONNEUR
<b>Ouverture hebdomadaire Public en période scolaire</b> (en heures)	75 h	78h
<b>Ouverture hebdomadaire Public en période petites vacances scolaires</b> (en heures)	66 h	72h
<b>Ouverture hebdomadaire Public en période de grandes vacances scolaires</b> (en heures)	72 h	66h



## Indicateur de Fréquentation moyenne quotidienne

En moyenne, 329 usagers fréquentent chaque jour le centre Jean-Pierre DHONNEUR et 260 usagers le Centre Aquatique du Pays Blanc.

<b>Fréquentation Moyenne Quotidienne 2018</b>				
<b>Ratio</b>	<b>Calculs</b>	<b>Cap Atlantique</b>	<b>CAJPD</b>	<b>CAPB</b>
<b>Fréquentation moyenne quotidienne</b>	Fréquentation globale / Nbre jours ouverture	<b>294</b>	<b>329</b>	<b>260</b>

En comparaison avec l'année précédente, l'indicateur de fréquentation moyenne quotidienne sur CAP Atlantique a diminué de 11 %. Cette diminution s'explique par la fermeture d'une semaine complémentaire sur le centre aquatique de Guérande pour l'expertise des bassins, mais aussi par météo favorable en saison estivale qui a joué un rôle important cette année, notamment en juillet comme nous l'ont remonté les délégataires. Enfin, l'ouverture d'aquaparc à Saint Nazaire à jouer un rôle de nouveauté qui a pu contribuer à éroder les entrées par rapport à l'année précédente.



# La Fréquentation « Public »



1. La fréquentation globale
2. La fréquentation par type d'usagers
3. La fréquentation par type d'activité
4. Evènementiels

## 1. Fréquentation globale

La fréquentation globale 2018 des 2 piscines est de **206 975 passages** tous publics confondus (Public, scolaires et associations).

### *Fréquentation 2018 par piscine (nbre de passages)*

J.P. DHONNEUR	114 514
C.A.P.B.	92 461

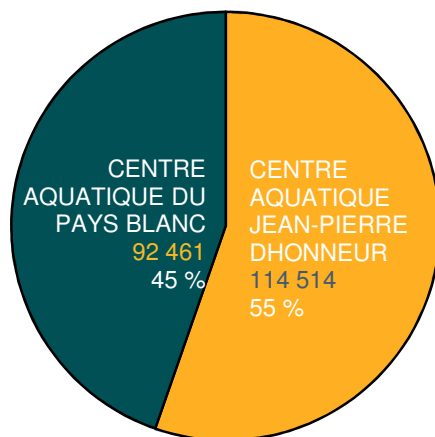
**La fréquentation globale a diminué de 12,4 % en 2018** par rapport à l'année 2017 qui comptabilisait 236 391 passages. Le report d'usagers vers Aquaparc sur la CARENE qui a ouvert en 2018, mais aussi la météo favorable notamment en juillet ont eu effet négatif sur les entrées piscine. De plus, le centre aquatique Jean Pierre Dhonneur a fermé 1 semaine complémentaire dans le cadre de l'expertise de ses bassins.

En conséquence, entre 2017 et 2018, **la fréquentation globale du Centre Aquatique du Pays Blanc a légèrement diminué de 8 % et le centre aquatique Jean Pierre Dhonneur de 15,6 %.**

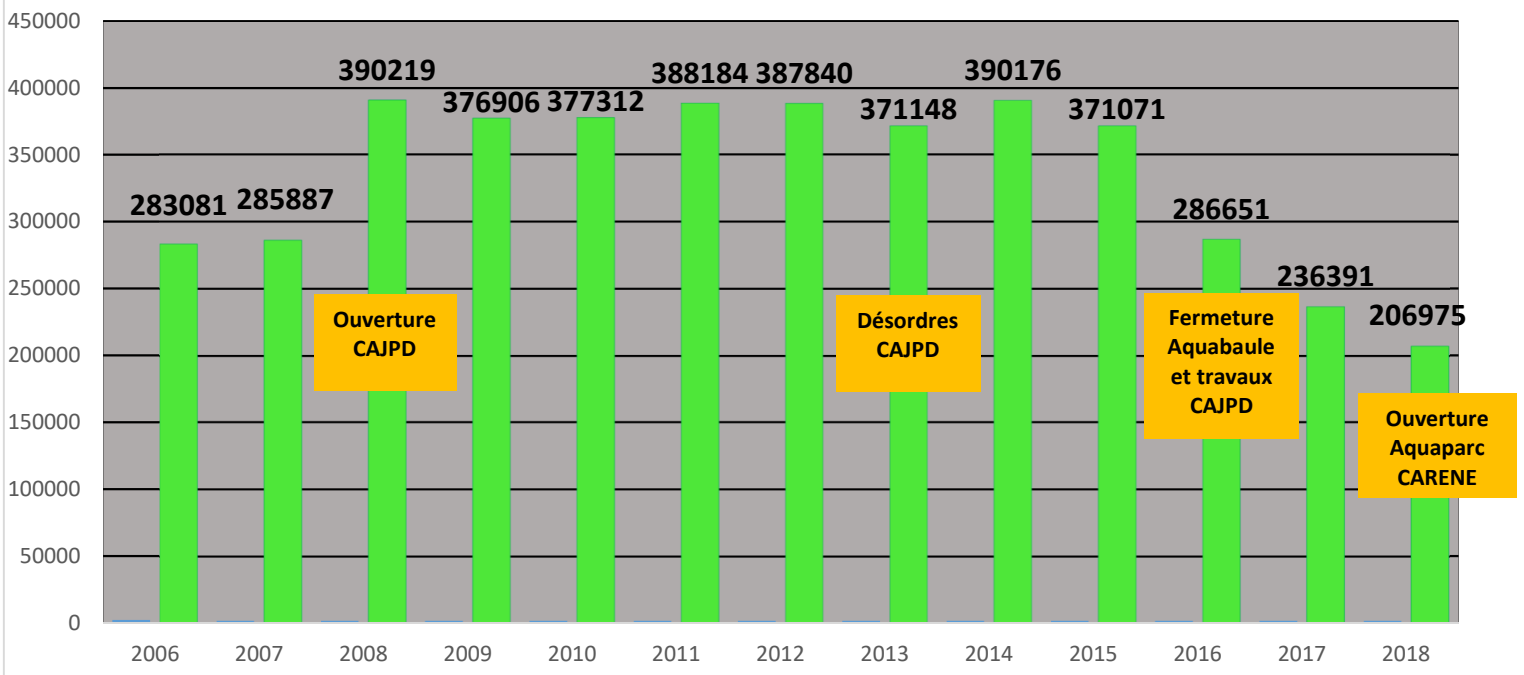
### **Synthèse Fréquentation 2018**

*Une fréquentation globale en diminution entre 2017 et 2018 (moins 12,4 %) expliquée par le report d'usagers vers AQUAPARC sur la CARENE par effet de nouveauté, mais aussi par la météo favorable de juillet et la fermeture 1 semaine complémentaire des bassins pour Jean-Pierre Dhonneur dans le cadre de l'expertise en cours.*

## Fréquentation par centre aquatique en 2018



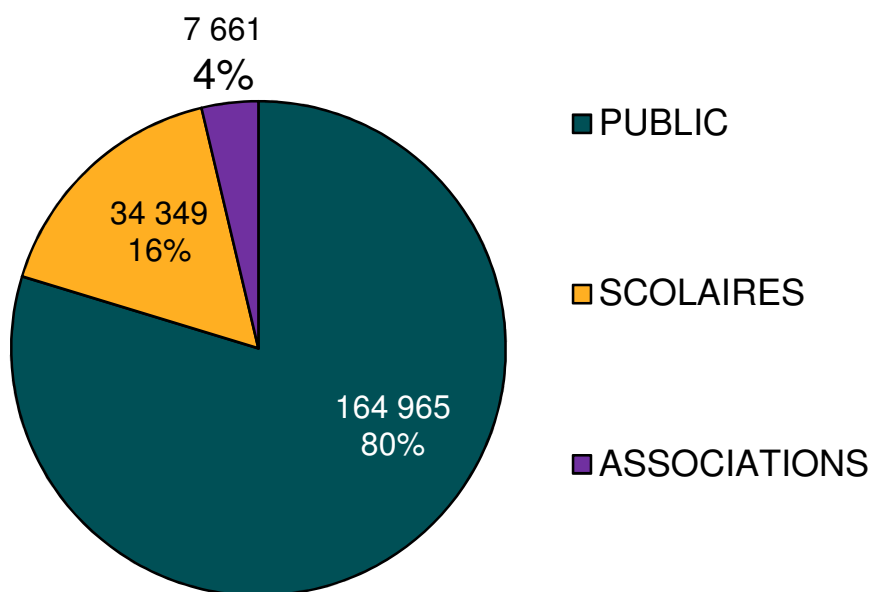
## Evolution de la fréquentation globale sur les piscines de 2006 à 2018



## 2. Répartition de la fréquentation sur les piscines par type d'usagers



## FREQUENTATION ANNUELLE DES 2 CENTRES AQUATIQUES PAR TYPE D'USAGERS (2018)



La fréquentation par type d'utilisateurs est conforme au positionnement « Sports et loisirs de ces équipements » et est relativement stable par rapport aux années précédentes avec 80% de la fréquentation pour les usagers « tout public », 16 % pour les scolaires et 4% pour les associations.

Les parts des scolaires et des associations **progressent de 1 % par rapport à 2017**, du fait notamment d'un nombre moins important d'entrées « tout public ».

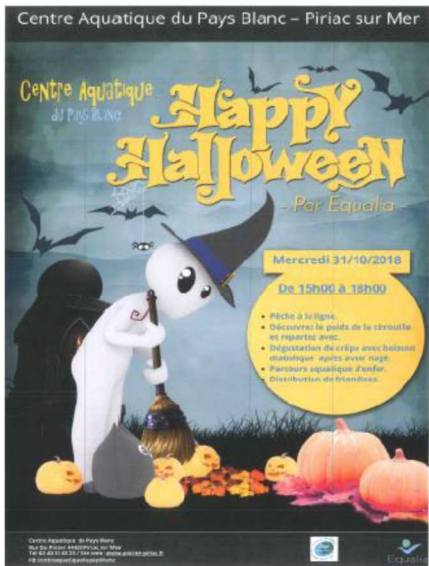
### 3. Répartition de la fréquentation par type d'activités

En 2018, les usagers ont fréquenté les centres aquatiques en grande majorité pour la **nage libre**.

**L'offre d'activités aquatiques de remise en forme** (aquabiking, aqua-fitness...) proposée par les 2 équipements, remporte toujours un succès important.

**L'apprentissage de la natation demeure néanmoins une activité très demandée.** Le Centre Aquatique du Pays Blanc propose par exemple chaque semaine 30 cours de natation pour les enfants.





SOIREE OCTOBRE ROSE



PROGRAMME ETE : JOURNEE CIRQUE

JOURNEE DE L'ETE

NOEL 2018



# Les fréquentations «scolaire» et «associative»

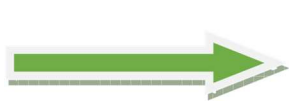
1. L'offre de natation scolaire
2. La fréquentation « scolaire »
3. La fréquentation « associative »



## 1. L'offre de natation scolaire

En concertation avec les représentants de l'éducation nationale, les gestionnaires des centres aquatiques communautaires et les élus de CAP Atlantique ont défini les grands principes de l'offre de natation scolaire :

- La répartition géographique des écoles par centre aquatique,
- Chaque classe concernée par le programme pédagogique bénéficie de 10 séances de natation scolaire,
- L'organisation des plannings,
- L'organisation et le transport des élèves pris en charge par le réseau Lila Presqu'île pour les classes de la Grande Section au CE2.



*Coût de transport pour un élève :  
23,10 € (pour 10 séances de natation)*

A noter : Depuis 2018 (délibération du bureau communautaire du 1 février 2018), la part du financement du Syndicat mixte des transports qui était de 50 % a été prise en compte par CAP Atlantique à partir de la rentrée 2018. Le transport des élèves a été financé par CAP Atlantique à hauteur de 50 %, les 50 % restant étant assurés par chaque commune concernée

### **Répartition des établissements scolaires par établissement aquatique**

Afin de limiter le temps de transport des élèves, les élus de CAP Atlantique ont défini une répartition géographique des établissements scolaires sur les centres aquatiques communautaires.

Afin de pallier à la fermeture d'Aquabaule et maintenir la continuité du service pour les scolaires, la répartition des écoles sur les équipements aquatiques a été modifiée en 2017. Cette organisation perdurera jusqu'à l'ouverture d'Aquabaule :

RENTREE SCOLAIRE 2017-2018
<b>Centre aquatique du Pays Blanc</b> Piriac-sur-Mer, Mesquer, La Turballe, Assérac, Herbignac, Saint-Molf, Camoël, Pénestin, St Lyphard, Férel.
<b>Centre aquatique Jean-Pierre Dhonneur</b> Guérande, Le Croisic, Batz-sur-Mer, La Baule-Escoublac, Le Pouliguen.

En jaune les établissements scolaires provenant d'Aquabaule.

## Les principes de l'offre de natation scolaire

En concertation avec les représentants de l'Education Nationale, le gestionnaire des deux piscines communautaires et les élus de CAP Atlantique ont défini les grands principes de l'offre de natation scolaire :

- **Les créneaux de natation scolaire sont attribués prioritairement aux classes concernées par le programme pédagogique de l'Education Nationale** (CIRCULAIRE N°2004-139 DU 13-7-2004), **à savoir :**
- **Grande Section, CP, CE1, CE2**, soit 4 unités pédagogiques pour le premier degré
- **6<sup>ème</sup> et Terminales** pour le second degré.
- Les **établissements scolaires publics et privés** sont accueillis dans les piscines avec la même exigence de qualité.
- Chaque classe concernée par le programme pédagogique bénéficie de **10 séances** de natation scolaire.
- La durée des séances de natation scolaire est conforme aux préconisations de l'Education nationale :
  - Pour les **primaires : 40 min effectives dans l'eau**
  - Pour le **secondaire : 45 min effectives dans l'eau.**

## L'organisation des plannings de natation scolaire

Afin de garantir un accueil de qualité aux scolaires, l'organisation des plannings s'effectue avant chaque rentrée scolaire en concertation avec CAP Atlantique, les représentants de l'Education Nationale, les gestionnaires des piscines et les établissements scolaires selon les principes suivants (Commission Equipements sportifs 22/01/08) :

- Priorité des cours d'EPS sur les associations sportives scolaires
- Priorité des écoles primaires sur le second degré
- Ordre des priorités (du plus au moins) : GS, CP, CE1, CE2
- Pour les classes de MS/GS, il convient de regrouper, autant que possible, les GS de deux classes pour obtenir un groupe équivalent à une classe de GS (idem avec les CE2 si les CM ne vont pas à la piscine)
- Priorité des GS au 3<sup>ème</sup> trimestre puis au 2<sup>nd</sup>
- Priorité des terminales sur les 6<sup>ème</sup> et les secondes
- Lorsque deux établissements seront en concurrence sur le même créneau, le principe de priorité sera instauré l'année suivante pour l'établissement qui n'aura pas obtenu ce créneau
- Organisation des séances de natation scolaire :
  - 6 créneaux / jour pour les primaires
  - Organisation des niveaux par ½ journée.

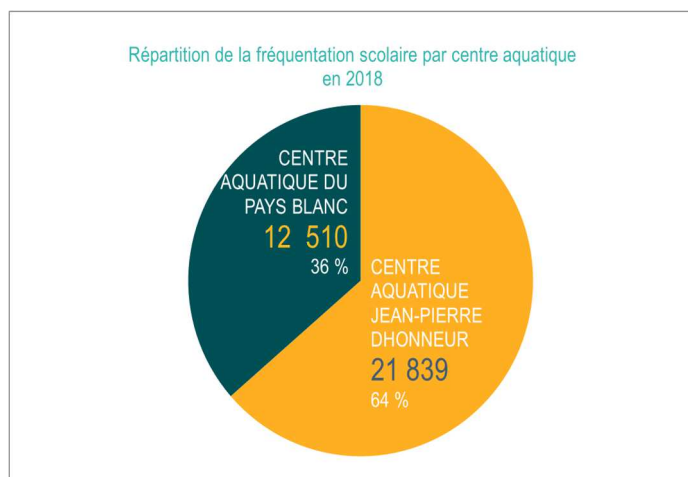
## 4. La fréquentation « scolaire »

► 1200 créneaux horaires

► 34 349 passages élèves

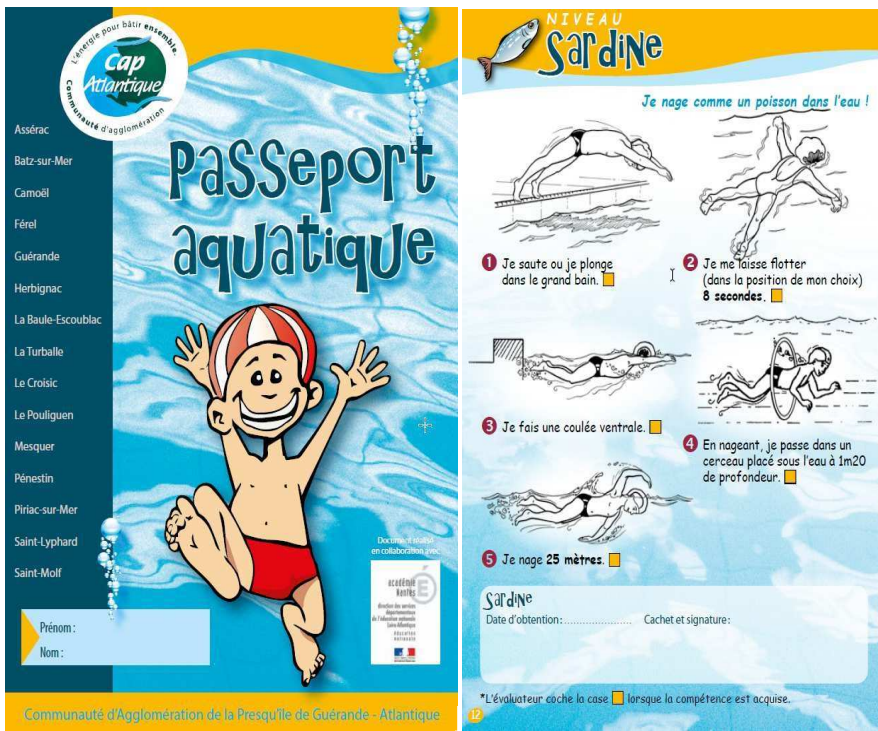
► La situation centrale de la piscine de Guérande sur le territoire et la configuration des bassins ont permis d'accueillir **64 %** de la fréquentation scolaire du territoire.

► La nouvelle carte scolaire mise en place après la fermeture d'Aquabaule a permis à **930 élèves** du Pouliguen et de la Baule de continuer à bénéficier des séances de natations scolaire.



► Un livret de compétences commun aux centres aquatiques est proposé depuis 2007 et a été réactualisé en 2018. Ce livret a été réalisé en étroite collaboration entre les directeurs des centres aquatiques, la Direction de la communication de CAP Atlantique et les conseillers pédagogiques de la circonscription (Guérande-Herbignac).

En 2018, le passeport aquatique, édité par CAP Atlantique, a été diffusé pour la 12<sup>e</sup> année consécutive auprès de l'ensemble des nouveaux élèves du Territoire. Ce passeport aquatique permet à chaque enfant du territoire de suivre sa progression dans l'apprentissage du savoir-nager de la grande section au CE2



En complément du passeport aquatique, deux livrets d'information sont édités par Equalia à l'attention des encadrants : L'hygiène à la piscine et la semaine de l'eau.

Ces deux livrets d'information renforcent auprès du jeune public les notions essentielles de l'hygiène dans les piscines collectives et de la qualité et de la préservation de l'eau.





## 4. La fréquentation « associative »

Au total 7 661 entrées ont été comptabilisées pour les associations dans les deux centres aquatiques en 2018 :

- 74 % des entrées au Centre Aquatique du Pays Blanc
- 26 % des entrées au Centre Aquatique Jean-Pierre Dhonneur

	<b>Centre Aquatique du Pays Blanc</b>	<b>Centre Aquatique Jean-Pierre DHONNEUR</b>
<b>Associations sportives</b>	ASCA : Association de Sauvetage de la Côte d'Amour Centre Nautique de la Turballe - Plongée Aquarev'Piriac Triathlon de la Côte d'Amour CASCA La Baule Cooleur Plongé Canoe Kayak Presqu'île Côte d'Amour Club d'Activités Sub aquatique de la Côte d'Amour Baptême plongée	Triathlon de la Côte d'Amour Association de Sauvetage de la Côte d'Amour Club d'Activités Sub aquatique de la Côte d'Amour
<b>Nombre de passages associations</b>	<b>5 661</b>	<b>2000</b>

Les associations accueillies sont essentiellement des associations de plongée, de triathlon et de sauvetage. La fréquentation associative a augmenté de 20% entre 2017 et 2018. Un report des associations provenant de la Baule explique en partie ce chiffre mais aussi l'attractivité des centres aquatiques dans ce domaine (majoration des créneaux accordés aux associations sportives sur le Centre Aquatique du Pays Blanc).



# Le suivi des installations

1. Propreté des locaux collectifs
2. Suivi de la qualité de l'eau
3. Sécurité
4. Le suivi technique



## 1. Propreté des locaux collectifs

	<b>CAPB</b>	<b>Centre Aquatique JP DHONNEUR</b>
<b>Existence d'un protocole d'entretien</b> (nature et fréquence des interventions pour l'ensemble des locaux)	oui	oui
<b>Moyens</b>	Réalisé par le personnel	Réalisé par le personnel
<b>Commentaires</b>	Bonne qualité	Bonne Qualité

Un échange est en cours avec les ARS pour l'année 2019 sur l'actualisation et l'amélioration de la procédure de nettoyage des sols.

## 2. Suivi de la qualité de l'eau

	<b>CAPB</b>	<b>Centre Aquatique JP DHONNEUR</b>
<b>Contrôles internes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrôle de l'ensemble des bassins : natation, fosse, ludique, pataugeoire, jacuzzi</li> <li>- 2 prélèvements par jour pour chaque bassin :</li> <li>- Vérification transparence</li> <li>- Température de l'eau</li> <li>- Température de l'air</li> <li>- Ph</li> <li>- Chlore actif (efficacité) + chlore combiné (chloramines)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrôle de l'ensemble des bassins : grand bassin, ludique, pataugeoire, spa, jacuzzi, toboggan</li> <li>- 2 contrôles par jour pour chaque bassin :</li> <li>- Vérification transparence</li> <li>- Température de l'eau</li> <li>- Température de l'air</li> <li>- Ph</li> <li>- Chlore actif (efficacité) + chlore combiné (chloramines)</li> </ul>
<b>Existence d'un protocole préventif anti- légionnelles</b>	oui	oui
<b>Existence d'un protocole « Pollution fécale »</b>	oui	oui
<b>Contrôles sanitaires</b>	Réalisés par Inovalis: un contrôle mensuel	Réalisés par Inovalis: un contrôle mensuel
<b>Commentaires A.R.S.</b>	Eau de bonne qualité bactériologique et chimique pour la baignade dans l'ensemble des bassins.	Eau de bonne qualité bactériologique et chimique pour la baignade dans l'ensemble des bassins.

**Les résultats des ARS** mettent en avant pour l'année 2018 **une eau de baignade de bonne qualité** et une exploitation maîtrisée pour les centres aquatiques de CAP atlantique.

En complément des analyses d'eau de bassins, les analyses trimestrielles de légionnelles indiquent une absence de risques et de contaminations aux points les plus défavorables : Douches collectives et point le plus éloigné du réseau d'eau chaude sanitaire.

Enfin, des analyses d'air sont réalisées portant notamment sur les THM et les Trichlorures d'azote permettant de s'assurer du respect des concentrations réglementaires et du bon fonctionnement du renouvellement de l'air dans les locaux. Les personnes les plus exposées à ces risques étant les agents du délégataire, car ils sont au contact direct et prolongé de cet air ambiant à proximité des bassins. Ces sous-produits de désinfection (THM, Trichlorure d'azote,..) sont créés par une combinaison entre l'oxydant (le désinfectant) et la matière organique apportée par les nageurs (cheveux, poils, urines,...). Ils sont à l'origine des odeurs de chlore et des irritations (yeux, gorge, peaux,) constatées par les maîtres-nageurs et le public.

Une attention particulière sera portée sur ces paramètres dans l'avenir notamment par une proposition d'acquisition, restant à valider, d'analyseurs d'air en continu, pouvant être déployés à terme sur les 4 centres de CAP Atlantique.

Ce suivi pourra aider à mesurer et à mettre en œuvre une mesure simple permettant d'abaisser ces « polluants » et leurs conséquences **par une douche savonnée obligatoire** avant d'aller dans les bassins. Cette action devrait devenir un réflexe pour les plus jeunes lors de l'apprentissage de la natation scolaire et aussi pour l'ensemble des usagers. En Allemagne le respect de cette mesure permet d'abaisser au plus bas la pollution de l'air ce qui a un impact direct sur les usagers et les agents des piscines, avec en complément des économies en produits de traitement et d'énergie.

Les remarques portées par les ARS sur les comptes rendus d'analyses mensuelles mettent essentiellement en avant quelques écarts ponctuels sur des paramètres physicochimiques, n'amenant pas de risques sanitaires.

Ces écarts ponctuels sont principalement liés à des bassins de faibles volumes et/ou de fortes températures, entraînant des variations rapides de consignes et d'état physicochimique de l'eau : SPA, pataugeoires, Ils portent essentiellement sur des écarts faibles par rapport à l'objectif réglementaire pour le paramètre de PH principalement.

Ces écarts sans incidences sanitaires sont analysés et ont donné lieu à des réajustements tant en matériel d'analyse qu'en consignes minimum de réglage, permettant pour 2018 d'améliorer encore la qualité des eaux de baignade pour les centres aquatiques de CAP Atlantique.

Les documents relatifs aux analyses doivent être affichés de manière visible pour les usagers (conformément à l'article D 1332-12 du Code de la Santé Publique)

## Exemple d'analyses réalisées chaque mois sur les bassins par les autorités sanitaires.



### CONTRÔLE SANITAIRE DES ETABLISSEMENTS DE NATATION

PAYS BLANC\_PIRIAC/MER

#### Contrôle sanitaire des 12 derniers prélèvements

	PIS.NATATION			PIS.FOSSE DE PLONGEOIR			PIS.TOBOGGAN		
	Conf. bactéri.	Conf. chimie	Interprétation sanitaire*	Conf. bactéri.	Conf. chimie	Interprétation sanitaire*	Conf. bactéri.	Conf. chimie	Interprétation sanitaire*
janv. 2018	Oui	Oui	Bonne	Oui	Oui	Bonne	Oui	Oui	Bonne
févr. 2018	Oui	Oui	Bonne	Oui	Oui	Bonne	Oui	Oui	Bonne
mars 2018	Oui	Oui	Bonne	Oui	Oui	Bonne	Oui	Oui	Bonne
avr. 2018	Oui	Oui	Bonne	Oui	Oui	Bonne	Oui	Oui	Bonne
mai 2018	Oui	Oui	Bonne	Oui	Oui	Bonne	Oui	Oui	Bonne
juin 2018	Oui	Oui	Bonne	Oui	Oui	Bonne	Oui	Oui	Bonne
juil. 2018	Oui	Oui	Bonne	Oui	Oui	Bonne	Oui	Oui	Bonne
août 2018	Oui	Oui	Bonne	Oui	Oui	Bonne	Oui	Oui	Bonne
sept. 2018	Oui	Oui	Bonne	Oui	Oui	Bonne	Oui	Oui	Bonne
oct. 2018	Oui	Oui	Bonne	Oui	Oui	Bonne	Oui	Oui	Bonne
nov. 2018	Oui	Oui	Bonne	Oui	Oui	Bonne	Oui	Oui	Bonne
déc. 2018	Oui	Oui	Bonne	Oui	Oui	Bonne	Oui	Oui	Bonne
janv. 2019	Oui	Oui	Bonne	Oui	Oui	Bonne	Oui	Oui	Bonne

#### Contrôle sanitaire mensuel

Paramètres analysées	Unités	Norme minimale	Norme maximale	NATATION	FOSSE DE PLONGEOIR	TOBOGGAN
				29 janv. 2019	29 janv. 2019	29 janv. 2019
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	n/mL		100	<1	<1	<1
Bactéries coliformes /100ml-MS	n/(100mL)		10	<1	<1	<1
Escherichia coli /100ml - MF	n/(100mL)		0	<1	<1	<1
Pseudomonas aeruginosa par 100ml	n/(100mL)		0	<1	<1	<1
Staphylocoques pathogènes par 100ml	n/(100mL)		0	<1	<1	<1
Acide isocyanurique	mg/L		75	<10	<10	<10
Chlore combiné	mg(Cl <sub>2</sub> )/L		0.6	0,05	0,06	0,11
Chlore libre	mg(Cl <sub>2</sub> )/L			1,18	1,24	1,13
Chlore libre actif	mg(Cl <sub>2</sub> )/L	0.4	1.4	0,79	0,77	0,76
Chlore total	mg(Cl <sub>2</sub> )/L			1,23	1,30	1,24
pH	unité pH	6.9	7.7	7,1	7,2	7,1
Transparence qualitative	SANS OBJET			0	0	0
Turbidité néphélométrique NFU	NFU			<0,3	<0,3	<0,3
Chlorures	mg/L			690	704	683
Carbone organique total	mg(C)/L			0,74	0,71	0,72
Affichage des résultats sur le site	SANS OBJET			MAJ	MAJ	MAJ
Fréquentation au moment du plv	SANS OBJET			M	N	N
Température de l'air	°C			25,8	25,6	25,7
Température de l'eau	°C			29,2	29,2	29,3
Trihalométhanes (4 substances)	µg/L					

### 3. Sécurité

	<b>CAPB</b>	<b>Centre Aquatique JP DHONNEUR</b>
<b>P.O.S.S. (Plan d'organisation de la surveillance et des secours)</b>	29 octobre 2004	31 juillet 2007  Modification du plan de surveillance le 19 avril 2008
<b>Règlement intérieur</b>	Septembre 2017	Septembre 2017
<b>Formation du personnel</b>	Secourisme ( MNS)  Annuelle DSA (MNS)	Secourisme (6 agents)  Incendie (ensemble du personnel)
<b>Commission de Sécurité et Accessibilité (tous les 5 ans)</b>	Avis favorable 2018	Avis favorable 2017

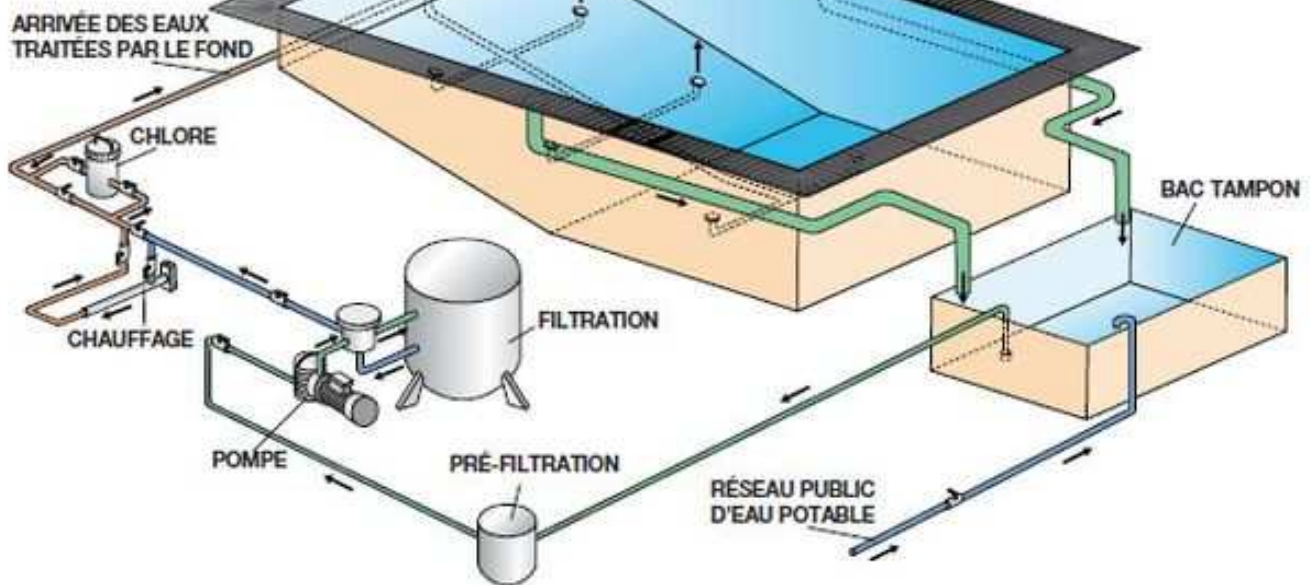
### 4. Le suivi technique

Le fonctionnement d'un centre aquatique requiert des compétences techniques importantes dans de nombreux domaines très différents tels que :

- Le chauffage ;
- L'hydraulique ;
- La ventilation ;
- Le traitement de l'eau.

Le délégataire sous-traite la gestion et l'exploitation technique des centres aquatiques à un prestataire technique, la société Engie Cofely. Une présence quotidienne est assurée, 7 jours sur 7 y compris en astreinte.

## Circuit simplifié du traitement des eaux



Prioritairement, ce sont les caractéristiques sanitaires qui sont analysées avant l'ouverture du centre au public :

- La qualité de l'eau – 2 fois par jour sur chaque bassin et sur 8 paramètres par bassin : principalement : désinfection, chloramine, PH, température ;
- Le bon fonctionnement de l'hydraulique pour assurer un renouvellement et une filtration parfaite de chaque bassin ;
- Le bon fonctionnement du renouvellement de l'air dans l'ensemble des locaux et zones bassins, pour assurer une qualité optimale ;

Tous ces contrôles répondent à une réglementation stricte, issue principalement de l'arrêté de février 1981 et du code de la santé publique spécifique aux bassins de natation.

CAP Atlantique inclut aussi dans ses contrats des recommandations notamment de l'AFSSET et de l'ANSES visant à s'assurer d'un meilleur confort adapté aux différents usages tels que les bébés nageurs notamment, avec une température de l'eau optimisée, un renouvellement de l'air plus important et un traitement de l'eau plus surveillé.

La qualité de l'eau est vérifiée tous les mois par le service des Agences Régionales de Santé (ARS) et les résultats sont portés à la connaissance du public à l'entrée de chaque centre. Les résultats mettent en avant une excellente qualité de l'eau dans nos centres aquatiques.

Les chiffres clefs en 2018 pour les centres aquatiques de Piriac et de Guérande :

- **1 semaine d'arrêt technique** par an et par centre pour le nettoyage des ouvrages et la maintenance technique approfondie ;
- **1 460 analyses** d'eau par an en autocontrôle soit **11 680 paramètres** et **24 analyses** réglementaires par les ARS ;
- **577 interventions planifiées** par le prestataire technique;
- **2 150 MWH de gaz naturel**, principalement pour le chauffage de l'eau et de l'air ;
- **1 951 MWH d'électricité**, principalement pour le fonctionnement des pompes et du traitement de l'air
- **23 542 m3 d'eau potable** principalement utilisés pour le renouvellement sanitaire de l'eau







# Tarifs et Indicateurs financiers

1. Suivi des tarifs
2. Tarification « Public »
3. Tarification « Scolaires »
4. Tarification « Associations sportives »
5. Indicateurs financiers

## 1) Suivi des tarifs

Chaque année, les élus et les services de CAP Atlantique assurent le suivi des tarifs applicables par le délégataire aux catégories d'usagers des équipements aquatiques. Il s'agit essentiellement de l'application des révisions contractuelles définies dans le contrat de délégation de service public.

Les tarifs ainsi actualisés sont proposés par le délégataire à CAP Atlantique pour avis et accord.

## 2) Tarification « Public »

Tous les équipements du territoire proposent une tarification au passage, par abonnement, qu'il s'agisse de la baignade libre ou des activités.

De ce point de vue, la tarification est riche et adaptée aux différentes modalités de pratique. De plus, elle prend en compte un tarif différencié « saison » et « hors saison »

### Relevés de tarifs 2018 (hors saison)

	CAPB	Centre Aquatique JP DHONNEUR
Entrée simple adulte	4,70 €	5,20 €
Entrée simple enfant	3,70 €	4,20 €
Abonnement 10 entrées adulte	37,20 €	46,60 €
Aquagym (formule abonnement 10 séances)	74,70 €	93,10 €
Ecole de natation	57,00 € (5 séances)	57,00 € (5 séances)

**Le ticket moyen « Public » ou « panier moyen » est de 6,00 € TTC** pour les piscines de la collectivité. Les différences de tickets moyens entre les équipements s'expliquent par les tarifs de base des prestations mais aussi par la part des activités encadrées (cours de natation, aquagym, aquabike...) qui varie d'une piscine à l'autre.

	CAPB	C.A.J.P.D	Consolidation	Evolution 2018/2017
<b>Ticket moyen "Public"</b> (CA public TTC / Fréquentation "Public" payant)	5,20 €	6,65 €	6,00 €	- 3,8 %

**En 2018, chaque usager public a dépensé en moyenne 6,00 €** à chaque entrée dans les centres aquatiques de la collectivité soit 0,23 € de moins qu'en 2018.

L'effet nouveauté en 2018 provoqué par l'ouverture d'Aquaparc à la CARENE, une certaine érosion de la fréquentation du centre aquatique de Guérande qui a fermé une semaine complémentaire pour expertise et enfin une météo défavorable à la fréquentation des centres aquatiques qui ne proposent pas d'activités extérieures en juillet, sont des éléments susceptibles d'expliquer la baisse de fréquentation des usagers. En conséquence, la consommation par usager en activités encadrées, plus onéreuses que les entrées simple « natation », est en baisse.

## Principaux tarifs des centres Aquatiques - 2018

### GRILLE TARIFAIRE

	TARIFS CA JP	TARIFS CA PAYS
	hors saison	hors saison
	Tarifs € TTC	Tarifs € TTC
<b>Espace Aquatique</b>		
<i>(Bassin Sportif 6 lignes d'eau, Toboggan, Bassin Ludique avec bain à bulles et Pataugeoire)</i>		
Entrée Adulte (à partir de 16 ans)	5,20 €	4,70 €
Entrée Enfant (de 3 à 15 ans)	4,20 €	3,70 €
Etudiant, handicapé	3,70 €	3,20 €
Enfant de moins de 3 ans	Gratuit	Gratuit
Carte d'abonnement 10 entrées Adulte	46,60 €	37,20 €
Carte d'abonnement 10 entrées Enfant	36,90 €	29,00 €
Carte d'abonnement 10 entrées étudiant, handicapé	31,10 €	30,50 €
Pass Famille (2 entrées Adulte + 2 entrées Enfant)	14,60 €	13,10 €
Entrée famille supplémentaire	3,70 €	3,20 €
<b>Nocturne (de 20h à 22h)</b>		
Entrée nocturne piscine	3,10 €	3,20 €
Carte d'abonnement 10 entrées nocturne	31,10 €	28,80 €
Entrée nocturne piscine + balnéo	6,20 €	6,20 €
Carte d'abonnement 10 entrées nocturne + balnéo	62,00 €	55,80 €
<b>Groupes</b>		
Groupes Adultes	3,55 €	3,20 €
Groupes Enfants	3,15 €	2,50 €
<b>Espace Balnéo</b> <i>Bassin balnéo, douches hydromassantes et luminothérapie, Sauna, Hammam...</i>		
Entrée (Adulte uniquement)	7,20 €	4,70 €
Carte d'abonnement 10 entrées	65,10 €	37,10 €
Carte d'abonnement annuel	186,20 €	124,10 €
<b>Espace Aquatique et Balnéo</b> <i>(Espaces piscine et Balnéothérapie)</i>		
Entrée (Adulte uniquement)	10,40 €	7,80 €
Carte d'abonnement 10 entrées	93,20 €	62,00 €
Carte d'abonnement annuel	310,30 €	248,20 €
<b>Activités</b>		
<b>Activ'gym, Bébés Nageurs, Jardin aquatique</b>		
1 séance	10,40 €	8,30 €
Carte d'abonnement 10 séances bébés nageurs, Jardin aquatique	93,10 €	74,70 €
Carte d'abonnement 10 séances Aquagym	93,10 €	74,70 €
Carte d'abonnement annuel (hors Activ' Bike)	310,30 €	261,45 €
<b>Activ' Bike</b>		
1 séance Activ' Bike (si abonné aquagym)	8,20 €	8,30 €
1 séance Activ' Bike	10,40 €	10,30 €
Carte d'abonnement 10 séances Activ' Bike	93,10 €	92,70 €
<b>Natation enfants et adultes</b>		
Abonnement annuel (de Septembre à Juin)	227,80 €	227,80 €
Stage Natation 5 séances hebdomadaire	57,00 €	57,00 €

### 3) Tarification « Scolaires »

**Tarifs en vigueur pour le public scolaire sur les deux piscines communautaires** (*Conseils Communautaires des 18 septembre 2008 et 29 juin 2017*) :

- Écoles primaires : 65 € par séance pour 2 couloirs ;
- Collèges : 16,00 € par séance et par couloir de 25 m ;
- Lycées : 13,53 € par séance et par couloir de 25 m.

**Dans le cadre de la politique d'apprentissage de la natation scolaire de CAP Atlantique**

- **Les tarifs applicables aux écoles primaires ont été réactualisés en 2017. Pour mémoire, ils n'avaient pas augmenté depuis 2004.**
- **Les tarifs applicables aux lycées et collèges ont été fixés en fonction des subventions publiques en vigueur afin de ne pas entraîner de coûts supplémentaires pour les établissements scolaires publics et privés.**
- **La prestation de transport des élèves n'est pas intégrée dans ces tarifs.**

### 4) Tarification « Associations sportives »

Des pratiques tarifaires incitatives ont été décidées en 2008 et 2011 par le Conseil Communautaire afin de répartir les créneaux des associations sportives sur les deux centres aquatiques.

**La tarification pour les associations sportives a été maintenue depuis 2011, favorisant la pratique associative.**

#### **Tarifs associations sportives 2018**

	<b>CAPB</b>	<b>Centre Aquatique JP DHONNEUR</b>
<b>Location ligne d'eau / h</b>	15 €	30 €
<b>Location ligne d'eau / 10 séances d'une heure</b>	130 €	300 €

## 5) Indicateurs financiers

**Coût net de fonctionnement des deux piscines pour la collectivité en 2018 : 626 081 € soit une diminution de 4 % par rapport à l'année précédente (601 810 € en 2017).**

<b>Coût de fonctionnement CAP 2018</b>	<b>CAPB</b>	<b>C.A.J.P.D</b>	<b>Consolidation</b>	<b>Evolution 2018/2017</b>
<b>Subventions de contrainte de S/P (HT versée par CAP)</b>	<b>350 000 €</b>	<b>310 000 €</b>	<b>660 000€</b>	<b>+ 6,2 %</b>
<b>Recettes (perçues par CAP)</b>	<b>15 310 €</b>	<b>18 609 €</b>	<b>33 919 €</b>	<b>+ 71,2 %</b>
<b>Coût net de fonctionnement (subventions - recettes)</b>	<b>334 690 €</b>	<b>291 391€</b>	<b>626 081 €</b>	<b>+ 4 %</b>

L'augmentation importante des recettes perçues par CAP Atlantique en 2018 est liée d'une part à la modification de la rémunération perçue auprès du délégataire dans le cadre du nouveau contrat et d'autre part du report de l'intéressement de 2017 avec l'ancien délégataire. L'intéressement en 2017 était basé contractuellement sur 3 % du chiffre d'affaire du délégataire, cette recette était perçue en année N+1.

La nouvelle recette de CAP Atlantique est assise sur une redevance d'occupation des locaux mis à disposition du délégataire pour une somme annuelle forfaitaire de 10 000 € HT par an et par centre aquatique, soit 20 000 € HT par an pour les deux centres aquatiques.

Pour 2018, la recette de CAP Atlantique cumule l'intéressement 2017 et la redevance 2018, ce qui explique l'augmentation de 71,20 %.

**Coût complet d'une entrée pour la collectivité 2018 : 5,90 €**

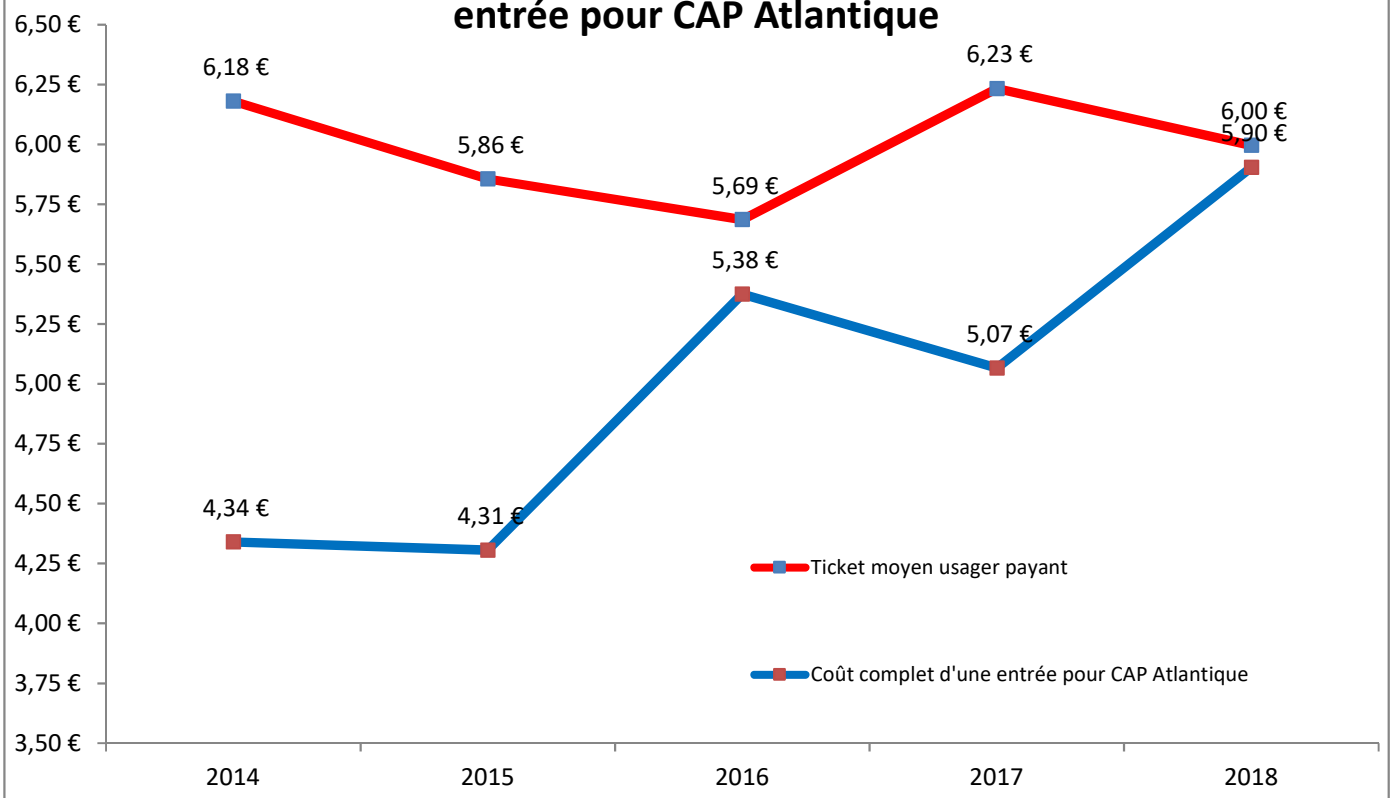
<b>Coût complet d'une entrée pour CAP Atlantique 2018</b>	<b>CAPB</b>	<b>C.A.J.P.D</b>	<b>Consolidation</b>	<b>Evolution 2017/2016</b>
<b>Coût complet d'une entrée (C. net de fonctionnement + ch. personnel + ch. Amortissement + ch. Financières + ch. structure / Usagers payants publics)</b>	<b>5,93 €</b>	<b>5,88 €</b>	<b>5,90 €</b>	<b>+ 16,5 %</b>

**Le cout complet d'une entrée pour la collectivité a augmenté de 0,83 € entre 2017 et 2018 passant de 5,07 € à 5,90 €.**

C'est une première année pleine de la nouvelle délégation de service public et il n'y a pas eu de report de fréquentation depuis la fermeture d'Aquabaule hormis les scolaires et les associations.

L'effet nouveauté en 2018 avec l'ouverture d'Aquaparc à la CARENE, une certaine érosion de la fréquentation du centre Aquatique de Guérande qui a fermé une semaine complémentaire pour expertise et enfin une météo favorable en juillet, sont des éléments susceptibles d'expliquer la baisse de fréquentation des usagers, ce qui explique un coût complet plus important en 2018.

## Evolution du "ticket moyen usager" et du coût complet d'une entrée pour CAP Atlantique





# En Bref...

# 2018 ...en bref

**2** équipements aquatiques communautaires gérés en DSP (Aquabaule en travaux).

**1 137 m<sup>2</sup>** de plan d'eau couverts accessibles toute l'année.

**355 jours** d'ouverture du centre aquatique du Pays Blanc et **348 jours** au Centre Aquatique Jean-Pierre Dhonneur (1 semaine complémentaire pour expertise des bassins).

Fréquentation moyenne quotidienne : **294 entrées / jour**

Fréquentation globale 2018 des 2 piscines est près de **206 975 entrées** :

- Près de **165 000 entrées « publics »**
- Près de **8 000 entrées « associatives »**
- Près de **34 000 entrées « scolaires »**

Une fréquentation globale en diminution entre 2017 et 2018 : **- 12,4 %**

La natation scolaire 2018 :

- **1200 créneaux horaires**
- **23 349 entrées**

Ticket Moyen usager « Public » : **6,00 € TTC**

Coût net de fonctionnement des deux piscines pour la collectivité en 2018 : **626 081€** soit une augmentation de près de **6 %** par rapport à l'année précédente.



